

## **Conférence et Assemblée générale: le 12 mars 2015**

Nous vous invitons à assister à la rencontre annuelle des membres qui aura lieu dans les locaux de l'**Athénée Royal et de l'Institut Mariette Delahaut, rue de Géronsart, 150 à Jambes** ( à ± 500 m par la rue de la Dame de la gare de Jambes) - Vaste parking - accès aisé au moyen des bus TEC 11 & 11 barré (arrêt A.R.) au départ de la gare de Namur via la gare de Jambes - 2 trains/heure atteignent la gare de Jambes au départ de la gare de Namur. Itinéraire fléché à partir de l'entrée du campus.

A partir de 10h30 précises, le conférencier, Mr Michel Penninckx, professeur honoraire à l'U.L.B., nous entretiendra sur le sujet « **Les carburants et moyens de propulsion de l'avenir ... une vieille histoire !** ».

Immédiatement après la conférence se tiendra l'Assemblée générale statutaire, dont voici l'ordre du jour :

1. Lecture du P.V. de l'Assemblée générale du 18 mars 2014 - Approbation.
2. Rapport sur le fonctionnement de l'Association en 2014.
3. a) Présentation des comptes des recettes et dépenses en 2014. Approbation et décharge à la trésorière.  
b) Proposition de budget pour 2015. Approbation.
4. Proposition de modification de certains articles des statuts, en application de l'article 8 alinéa 4 de la loi du 17/6/1921. (voir annexe1).
5. Election de 12 membres du Conseil d'administration. (voir annexe 2).
6. Excursion et voyage envisagés en 2015.
7. Divers.

L'Assemblée générale est l'occasion donnée aux membres d'exprimer leur avis sur le fonctionnement de l'association, sur les activités déployées et sur ce qu'elle devrait entreprendre à l'avenir. C'est pourquoi nous comptons fermement sur votre présence.

A l'issue de l'A.G. le dîner, offert par l'Association à ses membres et préparé par le personnel de l'établissement sera servi vers 13 heures. Les non-membres accompagnant, participant au repas, sont invité à verser la somme de 15 euros sur le compte de l'association (BE72 0001 3376 4616).

**Très important** : Si vous souhaitez participer au repas, il est indispensable de vous inscrire auprès de la trésorière, Madame Héraly, allée du Jacquemart, 2 Bte 12 à 1400 Nivelles par courrier postal ou par e-mail **avant le 6 mars prochain**. Seules les personnes inscrites dans les délais seront admises. En cas de désistement éventuel au repas, veuillez prévenir **le plus rapidement possible**, Mme Héraly.

Il ne sera adressé ni accusé de réception aux personnes inscrites, ni renseignements supplémentaires, tout ce qu'il faut savoir pour s'inscrire et participer à cette journée, étant mentionné dans ce texte.

*Le Conseil d'administration*

## Annexe 1

### Proposition de modification de certains articles des statuts.

Le Conseil d'administration propose :

à l'article 1 : ajouter les mots « en abrégé , l'A.P.R.A.F.S. ».

à l'article 8 : remplacer « dix » euros par « cent » euros.

à l'article 9 : remplacer les mots « égal au montant visé à l'article 8 » par « égal au montant fixé par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'administration ».

à l'article 13 : ajouter la phrase « il peut également désigner un(e) secrétaire adjoint(e) et un(e) trésorier(e) adjoint(e)».

Remarque : le texte intégral des statuts coordonnés est consultable sur le site web de l'Association.

## Annexe 2

### Election au Conseil d'administration.

Pour poser sa candidature au Conseil d'administration, il faut :

1. Etre membre effectif de l'Association.
2. Etre en ordre de cotisation.
3. Avoir adressé sa candidature à l'APRAFS c/o Mme Héraly (voir adresse plus haut) par courrier postal ou courriel avant le 6 mars 2015.
4. Ne surtout pas oublier d'indiquer son **numéro national** se trouvant au verso de la carte d'identité sur l'acte de candidature.